

LE PLANAISOT

Bulletin d'information de la commune de Planaise



Création Association "DU FIL, DES CROIX"

Bilan et Voeux pour 2026

Chères Planaisotes, chers Planaisots,

C'est avec plaisir que nous partageons ce bulletin de fin d'année. Nous espérons qu'il est une fenêtre ouverte sur la vie de notre commune, vous offrant une vision claire des actions menées.

Au nom du Conseil Municipal, je vous adresse mes voeux les plus sincères pour 2026: santé, bonheur et réussite.

Joyeuses fêtes et bonne lecture!

Lionel MURAZ, Maire de Planaise

SUJETS

UN REGARD SUR LES TRAVAUX

LA VIE DANS NOTRE VILLAGE

ETAT CIVIL

LE PETIT MOT DE NOS ASSOCIATIONS

UN REGARD SUR LES TRAVAUX

Quelques travaux réalisés...

Toiture de la Mairie :

L'entreprise Les Charpentiers du Val Coisin est intervenue pour la pose d'une nouvelle couverture en ardoise naturelle. Les travaux pris en charge par notre assureur ont permis de sécuriser et remettre à neuf l'intégralité du toit endommagé.

Eglise :

Changement de la serrure d'une porte permettant le passage des personnes à mobilité réduite.

Eparage :

Les travaux d'éparage pour 2025 ont été réalisés par l'entreprise Le Noyer Vert.

Monument aux Morts :

Les travaux de remise en peinture des caractères gravés et de réalisation d'une nouvelle plaque « BATAILLARD Jean », ont été confiés à l'entreprise Les marbreries SALOMON et réalisés courant de l'été 2025.

Quelques travaux prévus...

Rénovation du Patrimoine : Nouveau Balancier pour la Cloche et Réparation de l'Angélus

Dans le cadre de la préservation de notre patrimoine local, des travaux sont prévus prochainement pour restaurer la fonction sonore de notre église. La cloche bénéficiera du remplacement de son balancier.

Cette intervention est indispensable, car la pièce actuelle est fortement usée et son renouvellement garantira la sécurité ainsi que la pureté du son de la cloche pour les années à venir.

De plus le mécanisme de l'Angélus sera réparé et révisé.



LA VIE DANS NOTRE VILLAGE

Fêtes et Cérémonies

La commémoration du 11 novembre

Un grand nombre de planaisots s'est réuni ce mardi devant le monument aux morts de Planaise pour la commémoration du 11 novembre en présence du maire Monsieur Lionel MURAZ, de son porte-drapeau, d'une délégation de pompiers et de gendarmes de Montmélian.

Comme chaque année, de nombreux enfants de l'école intercommunale La Chavanne Planaise ont enrichi cette cérémonie en mémoire des soldats morts pour la France avec la lecture de lettres de soldats et des chants repris en chœur sous la bienveillance de la Directrice de l'école Madame Emmanuelle BUISSON. Un vin d'honneur offert par la commune de Planaise a clôturé ce moment de recueillement.



44ème VOGUE : Dimanche 27 juillet 2025



Encore cette année, de nombreux planaisots étaient au rendez-vous pour le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité à l'occasion de la 44^{ème} vogue de notre village organisée par le Comité d'Animation de Planaise.

Ce moment de convivialité partagé est toujours très attendu des grands et des petits et a encore été cette année une réussite.

Cadre de vie



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

Tout apiculteur est tenu de déclarer, chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, dès la première colonie détenue.

Cette déclaration obligatoire concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire.

La localisation des colonies d'abeilles permet une meilleure efficacité des actions sanitaires en cas de survenue d'une crise, ce qui revêt une importance particulière au vu de la menace actuelle d'arrivée d'*Aethina tumida* sur le territoire français.

Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen, soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

Le Défibrillateur: Un Geste Qui Sauve!

Votre commune est équipée d'un **Défibrillateur Automatique Externe (DAE)**, un dispositif médical vital en cas d'arrêt cardiaque. Il est installé sur la facade de la Mairie, proche de l'entrée principale. Le DAE est conçu pour être simple d'utilisation, il analyse le rythme cardiaque de la victime et délivre un choc électrique si nécessaire.

Connaître son emplacement et y avoir recours rapidement est un acte citoyen qui sauve des vies.



CHIENS DANGEREUX: Comment prévenir les accidents?



NOUVEAU

La personne qui vous vend ou vous donne un chien doit vous fournir un certificat vétérinaire indiquant notamment la catégorie à laquelle il appartient.

RAPPEL

ATTENTION :
Les chiens de 1^{re} catégorie ne peuvent être ni vendus, ni donnés



NOUVEAU

Votre chien a mordu une personne : vous devez déclarer la morsure au maire de votre commune. En outre, votre chien devra être soumis à une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale.

VOUS POSSEDEZ OU ENVISAGEZ D'ACQUERIR UN CHIEN



VOS OBLIGATIONS

Vous en êtes responsable vis à vis des personnes, accompagnées ou non d'animaux, que vous pouvez croiser.

Veillez à garder votre chien chez vous ou à vos côtés dans les meilleures conditions de sécurité. Il vous appartient de prendre toutes les mesures adaptées pour l'empêcher d'aller seul sur la voie publique. Vous devez aussi garder le contrôle de votre animal en toutes circonstances.

En cas de problème lié aux conditions de garde de votre chien, le maire ou le préfet peut ordonner son placement dans un lieu de dépôt adapté.

Ne laissez jamais votre chien seul en présence d'un enfant. Appelez l'attention des enfants sur la nécessité d'être prudents envers votre animal de compagnie : pas de cri, de geste brusque ni de brutalité.

N'oubliez pas de le faire identifier (par tatouage ou puce électronique). Vous devez être attentif à son état de santé qui peut être à l'origine de modifications de son comportement.



Votre chien n'obéit pas et vous éprouvez des difficultés à le maîtriser : consultez un vétérinaire qui pourra vous mettre en relation avec un éducateur canin.



NOUVEAU

Pour que votre maire vous délivre un permis de détention, vous devez obtenir une attestation d'aptitude en suivant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Votre chien est âgé de moins de 8 mois : il vous sera délivré un permis provisoire, valable jusqu'à son 1^{er} anniversaire.

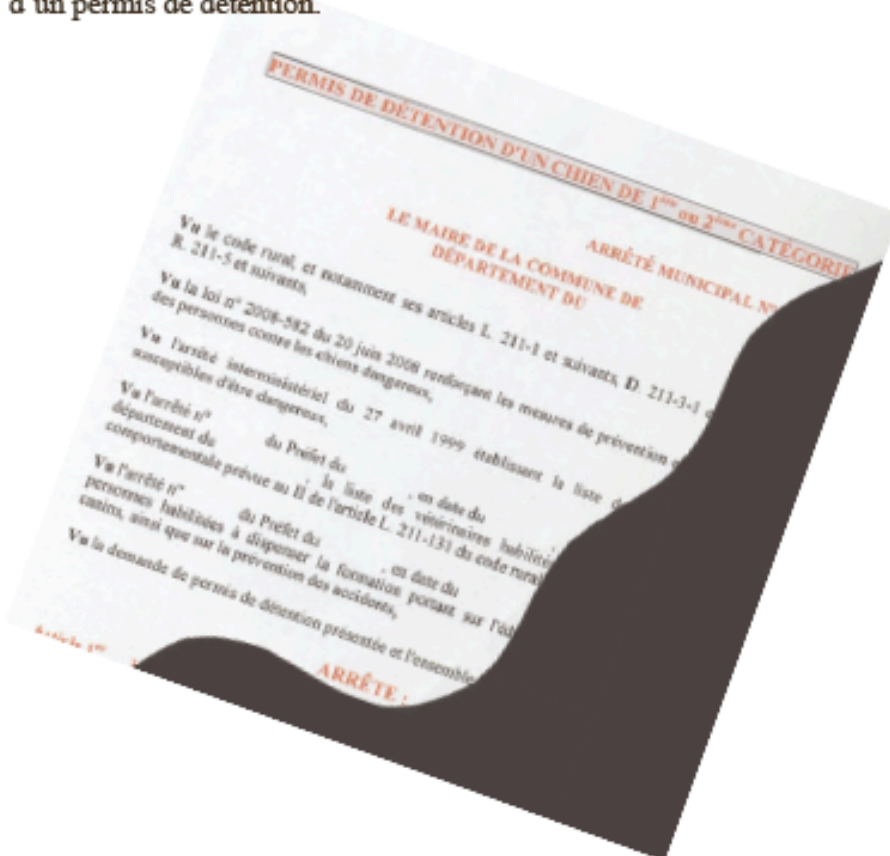
Votre chien est âgé de 8 mois à 1 an : vous devez faire évaluer son comportement par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale pour obtenir le permis de détention.

Les propriétaires ou détenteurs sont invités à consulter en mairie ou sur le site Internet de la préfecture des départements de leur choix, la liste des vétérinaires et des formateurs habilités.

Ils peuvent faire évaluer le comportement de leurs chiens et suivre la formation dans le département de leur choix.

VOUS POSSÉDEZ UN CHIEN CLASSÉ EN 2^{ÈME} CATÉGORIE (CHIEN DE GARDE ET DE DÉFENSE) OU EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE (CHIEN D'ATTAQUE)

La détention de ces chiens, en raison de leurs caractéristiques morphologiques et de leur puissance, est soumise à des règles particulières: A dater du 1^{er} janvier 2010, vous devez être titulaire d'un permis de détention.



La délivrance de ce permis de détention par le maire de votre commune de résidence est conditionnée à la présentation de justificatifs d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1^{ère} catégorie), d'attestation d'aptitude (lire encadré ci-contre) et d'évaluation comportementale.

Les références du permis de détention doivent être reportées dans le passeport pour animal de compagnie délivré par le vétérinaire.





NOUVEAU

Le défaut de permis de détention est puni de trois mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende.



NOUVEAU

L'atteinte involontaire à l'intégrité des personnes ayant entraîné une incapacité temporaire de travail et l'homicide involontaire provoqués par un chien sont punis de peines allant selon les cas de **2 ans à 10 ans d'emprisonnement et de 30 000 à 150 000 euros d'amende.**



Une fois en possession de votre permis de détention, vous devez observer les précautions suivantes :

VOTRE CHIEN APPARTIENT À LA 2^{ÈME} CATÉGORIE

Il doit être tenu en laisse et muselé dans les lieux publics et les transports en commun.

Le non respect des règles de sécurité est sévèrement puni par la loi :

La détention d'un chien dangereux par une personne non autorisée (par exemple: un mineur ou une personne ayant fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire) est punie d'une peine de **six mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende.**

VOTRE CHIEN APPARTIENT À LA 1^{ÈRE} CATÉGORIE

Vous ne devez pas l'emmener dans les transports en commun, les lieux publics et d'une manière générale dans les locaux ouverts au public à l'exception de la voie publique. Votre chien ne doit pas rester dans les parties communes des immeubles collectifs. Dans tous les autres lieux dans lesquels sa présence n'est pas interdite vous devez obligatoirement le tenir en laisse et muselé.

L'acquisition, la cession et l'importation de chiens de première catégorie sont illicites et punies de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Est punie des mêmes peines, la détention de chiens de 1^{ère} catégorie non stérilisés.

Les accidents ne sont pas une fatalité. Respectez les règles de bon sens et de précaution et restez toujours vigilants.
Pour toute information complémentaire, ou pour connaître la catégorie de votre chien, adressez vous à votre vétérinaire ou à votre mairie ou connectez-vous sur le site :

WWW.INTERIEUR.GOUV.FR



Gestion des déchets

en Cœur de Savoie

Quels changements au
1^{er} janvier 2026 ?



Le SIBRECSA, syndicat en charge de la gestion des déchets sur les secteurs de Montmélian et Valgelon-La Rochette, sera dissout le 1er janvier 2026.

C'est la Communauté de communes Cœur de Savoie qui reprend la compétence pour les 27 communes de ce secteur : Apremont, Arbin, Arvillard, Chignin, Détrier, La Chapelle Blanche, La Chavanne, La Croix de La Rochette, La Table, La Trinité, Laissaud, Le Bourget en Huile, Le Pontet, Le Verneil, Les Mollettes, Montmélian, Myans, Planaise, Porte-de-Savoie, Presle, Rotherens, Sainte-Hélène du Lac, Saint-Pierre de Soucy, Valgelon-La Rochette, Villard d'Héry, Villard Sallet et Villaroux.

Concrètement, qu'est-ce que ça va changer ?

Concrètement, quelle organisation pour les habitants ?

Continuité de service

Il n'y aura aucune interruption du service de collecte des déchets, ni des déchèteries. Les jours et horaires de passage des camions de collecte resteront identiques au 1er janvier 2026 sur votre commune. Les accès aux déchèteries s'effectueront de la même manière avec le même badge (30 passages/an). Les horaires seront harmonisés avec ceux des déchèteries actuellement gérées par Cœur de Savoie. Seuls les accès aux déchèteries du Grésivaudan ne seront plus possibles (exemple Pontcharra, Le Cheylas ...).

Accueil téléphonique et physique

À partir du 1er janvier 2026 l'accueil téléphonique sera celui de la Communauté de communes Cœur de Savoie : 04 57 08 82 01 ou secretariat.tech@cc.coeurdesavoie.fr.

L'accueil physique s'effectuera au Technicentre Cœur de Savoie, 225 Avenue Paul Louis Merlin à Montmélian.

Collecte d'amiante en déchèterie

Les habitants des 27 communes concernées pourront, au même titre que les autres communes du territoire, bénéficier de la collecte spécifique de l'amiante (4 campagnes par an). La collecte s'effectue à la déchèterie de Saint-Pierre-d'Albigny sur inscription et selon des conditions spécifiques

Compostage

La distribution des composteurs individuels s'effectuera également au Technicentre à Montmélian, après inscription

L'acquisition d'un composteur (+ bioseau) est gratuite pour les habitants du territoire (justificatif nécessaire) sous réserve de suivre le petit temps de formation et de sensibilisation prévu le jour de la distribution.

Les sites de compostage partagé

Si vous souhaitez installer un site au pied de votre immeuble, dans votre quartier ou dans un établissement, les maitres composteurs de Cœur de Savoie vous accompagnent et organisent des formations gratuites pour les référents de site et guides composteurs.

Animations, ateliers et visites

Le service déchets de la Communauté de communes organise de nombreuses animations tout au long de l'année, pour accompagner les habitants et les aider à réduire leurs déchets. Quelques exemples d'animations : création de produits ménagers et cosmétiques, visite de l'usine de valorisation et d'élimination des déchets à Chambéry, visite du centre de tri à Chambéry. Des animations spécifiques à destination des scolaires sont également proposées à toutes les écoles du territoire.

Newsletter mensuelle

Le service déchets de la Communauté de communes édite une newsletter mensuelle qui présente des sujets relatifs aux déchets, des actualités ou des astuces.



Dépôt de vos demandes d'autorisation d'urbanisme sur la plate-forme SVE

Nous vous rappelons que le portail SVE est connecté au logiciel de la commune de Planaise en lien direct avec l'ADS de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, qui instruit les demandes, il permet un dépôt dématérialisé de toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme (CU, DP, PC...).

Le nouvel accès au portail SVE (PUU-SVE) se fait comme indiqué ci-dessous :

Accès général : <https://rgd.pu.sirap.com>

Accès avec code Insee commune : <https://rgd.pu.sirap.com/073200>

ETAT CIVIL

Vous avez 16 ans ? Pensez à vous faire recenser !

Rendez-vous en Mairie. Munissez-vous des documents suivants :

Votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) Un justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, quittance de loyer...) Votre livret de famille

Que se passe-t-il après le recensement ? La Mairie vous remettra une **attestation de recensement**. Gardez-la précieusement ! Elle vous sera demandée pour de nombreuses démarches importantes, comme l'inscription à certains examens (Baccalauréat, BEP, CAP...) ou l'obtention du permis de conduire. Dans les mois qui suivront, vous recevrez également votre convocation pour participer à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. Le recensement est une étape clé de votre parcours citoyen. N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous avez des questions.



Ils se sont dit « Oui ! »

Laurine et Mattis, le samedi 06.12.2025

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés !

Nous avons eu la tristesse de voir partir :

GLARMET Emilie 94 ans

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches



Nous souhaitons la bienvenue à la petite Planaisote qui est née :

Sasha née le 09.09.2025 fille de Noé et Romane

LE PETIT MOT DE NOS ASSOCIATIONS

Le club du Bois de l'Orme, les aînés de Planaise

Les jeux du Jeudi font toujours partie de nos après midi au club.

Un peu avant Noël, nous allons nous retrouver à la Belle Demoiselle pour un repas festif.

Lors d'une marche, nous avons eu le plaisir de redécouvrir le chemin du Plattier qui offre, à nouveau un passage praticable. Nous sommes tout ouïe pour des propositions d'atelier, d'activités nouvelles...

Bon Noël à tous et au plaisir de vous rencontrer.



Comité d'Animation de Planaise « CAP »

L'année 2025 a été encore une fois riche de moments de convivialité à Planaise, notamment lors des événements organisés par le Comité d'Animation (CAP) :

- **Pâques 2025** : Chasse aux œufs pour tous les enfants de l'école, sous le soleil et avec la bonne humeur,
- **L'apéronaise** : des participants de plus en plus nombreux, assoiffés de promenade mais pas que !
- **La vogue et sa course folklorique de caisses à savons**, pour danser jusqu'au bout de la nuit même sous la pluie, avec son repas traditionnel mijoté par nos cuistots que tout le monde nous envie,
- **La fête du four** : pains préparés avec amour et farine locale, délicieuses pizzas au goût inimitable du feu de bois, diots et polenta savoureux, les recettes du bonheur finalement !
- **La fête de l'automne** : jus de pomme pressé dans la tradition, châtaignes grillées et animées, soupe mijotée, et des diots bien sûr, pour une soirée parfumée...

Ces événements ont été marqués par la participation importante des planaisots (c'est vous) bien sûr, mais encore plus par votre bonne humeur et votre envie de vous retrouver autour de ces manifestations.

Ces quelques photos illustrent parfaitement l'ambiance de ces journées, pas besoin d'en dire beaucoup plus car nul doute que vous y étiez !



A la dernière Assemblée Générale, nous avons eu le plaisir d'accueillir des nouveaux membres : Héloïse, Julie et Samuel. Bienvenue à eux !

Le bureau du CAP a été renouvelé:

Président : David, Vices Présidents : Lionel et Julien, Trésoriers : Sylvaine et Damien, Secrétariat : Amandine et Olivia. Des immenses mercis à Julien, Stéphanie et Thérèse qui laissent ou changent leur place au bureau, pour leur engagement, leur énergie, le temps passé au service du comité.

Merci également à Angélique et Renaud pour toutes ces années en tant que membres.

Notre prochain rendez-vous ?

Le dimanche 11 janvier à partir de 15H00 à la Salle du Préau, tous les planaisots et leurs familles sont invités à partager la galette des rois.

Nous vous attendons nombreux pour bien commencer l'année !




Venez partager la galette!

**DIMANCHE 11 JANVIER
15H00
SALLE LE PREAU,
DERRIÈRE LA MAIRIE,
PLANAISE**

Le Comité d'Animation de Planaise a le plaisir de vous inviter à partager la galette des rois ! - Pas d'inscription ni de réservation nécessaire

Contact caplanaise@outlook.fr




Du Fil, des Croix

Notre association "Du Fil, des Croix" perdure depuis bientôt 3 ans. Nous avons toujours le plaisir de nous retrouver les mardis après-midi de 14h à 16h30 (hors vacances scolaires) pour le patchwork ou le point de croix compté. Tout cela se fait bien sûr dans la bonne humeur dans notre salle rénovée. Nos après midis se terminent souvent par une petite collation.



ACCA Planaise

Président : Patrick POCHAT; Trésorier : Thierry COL; Secrétaire : Pierre REYMOND LARUINA
13 chasseurs membres

Depuis le début d'année 2025, nous nous efforçons de renforcer la sécurité par la pose de panneaux signalétiques, des postes de tir surélevés.

En collaboration avec les agriculteurs, nous protégeons les semences et autres cultures en organisant la régulation des ESOD (espèce susceptible d'occasionnée des dégâts) avec les autorisations préfectorales.

Programme : MARS 2026 « J'aime la Nature Propre » Rejoignez-nous pour une journée de ramassage de déchets sauvages tout au long de notre magnifique marais. La date sera affichée en Mairie.

BLABLA SPORTS

Depuis 2018 l'équipe de **Blabla Sports** se réunit chaque semaine pour des séances de cardio, renforcement musculaire ou encore pilates. Ces moments de convivialité 100% féminins ont séduit cette année **6 nouvelles adhérentes** qui ne boudent pas leur plaisir de nous avoir rejoint :

“Une asso accueillante, chaleureuse où tout le monde vient « comme il est », transpire un peu et repart avec le sourire... Ravie de cette petite bulle d'oxygène dans la semaine, sans pression ni obligation.” **Marie-Laure**

“Nouvellement planaisote, c'est avec entrain et gaieté que tous les mercredi, nous nous retrouvons toutes, pour un moment sportif !” **Héloïse**

“Avec blabla, j'ai enfin mon moment à moi, j'ai rencontré une équipe très sympa, bienveillante, on rigole, et en + on se fait du bien, on bouge, on transpire, on se tortille, mais chacune fait ce qu'elle peut comme elle peut, donc pas de complexes!” **Mjo**

“Lorsqu'on mêle blabla et sport tout devient beaucoup plus facile, chacune à son rythme et toujours dans l'encouragement et la bienveillance.” **Alexandrine**

“Se retrouver, bouger, rire, partager dans la bonne humeur. Bon accueil dans cette association pleine de vitalité. Une équipe motivée, pleine d'entrain pour apporter à la commune un collectif dans un esprit convivial “ **Anne**



Dans le cadre d'**Octobre rose**, BBS a organisé une **soirée belote au bénéfice de la Ligue contre le Cancer Savoie**, le samedi 4 octobre 2025. Une quarantaine de participants se sont retrouvés pour battre les cartes dans la bonne humeur, et par la même occasion se régaler d'un buffet partagé pour lequel chacun avait rivalisé de savoir-faire. Ainsi, près de 200€ ont pu être reversés à la Ligue. Au vu du succès et de l'enthousiasme des participants, cet événement sera réitéré l'année prochaine. Rendez-vous pris pour le premier samedi d'octobre 2026 !

Le 5 décembre prochain, les membres de l'association se réuniront autour d'une fondue savoyarde pour la traditionnelle soirée de fin d'année. Fromage, musique et bonne humeur seront au menu de cet événement très attendu de toutes.

Au printemps 2026 nous envisageons d'organiser une sortie randonnée en fonction de la météo. La destination et l'itinéraire sera décidé en fonction des propositions et envies des inscrites.

L'année sera clôturée par l'Assemblée générale qui aura lieu courant juin et suivie d'un apéritif républicain partagé. Contact : blablasports73800@gmail.com

La Chav'anaise: Une année riche en projets et en convivialité!

La Chav'anaise, association des parents d'élèves de l'école de La Chavanne-Planaise, a pour mission de lever des fonds pour soutenir financièrement les projets de l'école d'activités culturelles, sportives ou de découverte (sorties nature, spectacles, etc.) pour le plus grand bonheur des enfants.

L'association a aussi pour but de créer des moments de sociabilité d'échange et de soutien entre familles.

Une rentrée dynamique

Après une pause estivale bien méritée, la Chav'anaise a repris ses activités dès la rentrée avec une vente groupée de gâteaux Saint-Michel, suivie de la traditionnelle vente de chocolats de Noël et de sapins. Un grand merci à tous ceux qui, par leur participation, soutiennent ces initiatives !

Notre assemblée générale, tenue le 23 septembre, a été l'occasion de faire le point sur l'année écoulée. L'association a pu remettre 7 500 € à l'équipe enseignante pour financer les projets pédagogiques, auxquels s'ajoute une enveloppe supplémentaire dédiée à la classe de découverte des plus grands. Lors de cette assemblée, un nouveau bureau a également été élu. Nous adressons nos sincères remerciements à Mmes Berthaud, Lopez, Francoz, Bimet et Perot pour toute l'énergie qu'elles ont consacrées à notre association durant toutes ces années.

Juste avant les vacances de Toussaint, petits et grands se sont retrouvés pour fêter Halloween en costumes effrayants, autour de hot-dogs et de pop-corn – un moment de partage et de rires apprécié !

Une fin d'année bien remplie

Nous tenons à remercier chaleureusement la commune de Planaise pour nous avoir confié la préparation des paniers de Noël destinés aux aînés. D'ici la fin de l'année, est aussi prévues : une vente de brioches et de Saint-Genis locaux lors d'un goûter de Noël pour clore 2025 en beauté.

L'année 2026 s'annonce déjà bien remplie : tombola, vente de plants, et d'autres événements festifs viendront rythmer le printemps.

Rejoignez-nous !

La Chav'anaise, c'est avant tout une équipe de parents motivés et solidaires, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour mener nos projets à bien.



La Chav'anaise présente :

Vente de Brioche , St Genix et Pognes

Produits Artisanaux et Locaux!

Commande livrée à l'école de Planaise le 19 décembre 2025 lors du goûter de fin d'année à partir de 16h30

Réservation
sur HelloAsso



Vente au profit des projets scolaires

Un coffret de saveur et de douceur pour nos Aînés



Cette année encore, la municipalité est heureuse d'offrir un coffret festif à nos aînés. Nous aurons le plaisir d'aller à leur rencontre afin de leur souhaiter un bon et joyeux Noël.

A cette occasion, un panier garni préparé en collaboration avec l'association des parents d'élèves La Chav'anaise, leur sera offert pour de belles fêtes de fin d'année. La municipalité tient à remercier également les élèves de l'école d'avoir préparé des cartes pour nos aînés. Plus qu'un présent, ces messages symbolisent le lien fort qui unit les générations au sein de notre commune.

Les Voeux du Maire et du Conseil Municipal

La cérémonie des Voeux du Maire et du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 15 Janvier 2026 à partir de 18h30 dans la salle communale "Le Préau".

Vous êtes toutes et tous invités à venir partager un moment de convivialité et d'échange qui sera suivi d'un apéritif dinatoire.

Bonne Année 2026!